

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marcille, Gallet, Lefort, Berre, Bournouville, Delpanque, Fleury, Gest et Lenglet ,

Etait absente : Mademoiselle Charon.

### **1- Compte de gestion 2013 établi par la perception de Corbie :**

#### **En section de Fonctionnement :**

Recettes : 233 149.63 €      Dépenses : 201 014.93 €      Résultat : + 22 134.70 €  
A ce résultat de l'année 2013, vient se rajouter l'excédent de clôture de 2012 soit +263 609.17 €  
**SOIT UN RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE DE 2013 DE + 258 766.95 €**

#### **En section d'investissement :**

Recettes : 33 628.78 €      Dépenses : 60 042.73 €      Résultat : - 53 390.87 €  
A ce résultat de l'année 2013, vient s'ajouter le déficit de clôture de 2012 soit -26 976.92 €  
**SOIT UN RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE DE 2013 DE - 53 390.87 €**

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte de gestion de l'année 2013.

### **2- Compte administratif de l'année 2013**

**\* Section de fonctionnement : Dépenses réalisées en 2013 : 201 014.93 €**

**Recettes réalisées en 2013 : 223 149.63 €**

Ainsi on obtient un résultat de 2013 de 223 149.63 – 201 014.93 soit 22 134.70 €

A cette somme vient s'ajouter l'excédent antérieur reporté de 236 632.28 € et on obtient le même résultat de clôture que la perception de Corbie soit la somme de 263 609.17 €

**\* Section d'investissement : dépenses réalisées en 2013 : 60 042.73 €**

**Recettes réalisées en 2013 : 33 628.78 €**

Ainsi on obtient un résultat de 2013 de 33 628.78 – 60 042.73 soit (-) 26 413.95 €.

A cette somme vient s'ajouter le déficit antérieur de 26 976.92 € et on obtient le même résultat de clôture que la perception de Corbie soit la somme de (-) 53 390.87 €

***Ainsi le compte administratif de la commune est identique au compte de gestion . Il est adopté à l'unanimité.***

### **3- Délibération d'affectation du résultat de 2013**

Excédent global cumulé au 31/12/2013	258 766.95 €
Couverture d'autofinancement	57223.87 €
Soit le déficit d'investissement de	53 390.87 €
+ Restes à réaliser de 2013	3 833.00 €

Soit un excédent reporté en fonctionnement 201 543.08 €

Adopté à l'unanimité.

### **4- Eglise de Heilly : choix des entreprises et des offres suite à l'examen par la Commission d'Appel d'offres**

Entreprises retenues :

Gros œuvre en pierre de taille: SARL Charpentier PM : 32 915.60 € HT

Gros œuvre sans pierre de taille: SARL FP Constructions : 14 574.00 € HT

Charpente bois : SAS Sueur Hervé : 33 244.96 € HT

Couverture, Zinguerie : Mr Philippe Rousseau : 26 044.42 € HT

Plâtrerie, plaquisterie, plafonnage: Mr Bruno Delaporte : 50 331.71 € HT

Electricité, courants forts : Mr Joël Antoine : 3 385.90 € HT

Plomberie Sanitaires : Mr Joël Antoine : 906.50 € HT

Peinture voûte, traitements, nettoyages et finitions diverses : SAS PRM : 13 074. 45 € HT

**POUR UN MONTANT TOTAL DE TRAVAUX HT de 174 477.54 € auquel viennent s'ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre et de coordonnateur de sécurité et de protection de la santé des travaux pour un montant HT de 83 549.00 €**

**5- Choix de l'entreprise pour la réalisation de la rambarde de sécurité de la mairie :**

4 entreprises ont été contactées et ont transmis un devis; des écarts de prix importantes sont constatés ; Monsieur Marcille fait remarquer qu'une seule parmi les entreprises a fait part de la réglementation relative aux rampes d'accès à des bâtiments publics ; le conseil municipal retient deux entreprises et va s'assurer auprès d'elles de la prise en compte des règles - Affaire à suivre

**6- Examen des devis de raccordement au tout à l'égout des bâtiments communaux** (mairie, salle polyvalente, école et logement communal)

4 entreprises ont présenté un devis, le conseil municipal fait le constat d'écart de prix très importants ainsi que l'utilisation de techniques et matériaux différents. Avant de se prononcer sur le choix de l'entreprise retenue; le conseil municipal décide de se rapprocher de la Communauté de Communes - Affaire à suivre.

**7- Contrats de location des jardins et du pâturage :** les conseillers municipaux prennent connaissance des modèles de contrats qui seront soumis aux locataires, ils valident les articles et les clauses et autorisent Madame Gallet à signer avec les différents locataires.

**8- Dématérialisation des échanges avec la perception :** Madame Gallet fait part d'une réunion d'information organisée par la communauté de communes qui avait pour objectif de préciser les modalités à mettre en œuvre avant le 01/ 01/2015, date à laquelle toutes les données comptables seront transmises à la Perception via Internet avec une signature électronique.

**9- Mutuelle Nationale Territoriale :** proposition d'une couverture pour le maintien de salaire en cas d'arrêt de travail des employés communaux titulaires, le conseil municipal accepte à raison de 2/3 du montant à charge de la commune et 1/3 par le salarié

**10- Locations diverses :** Monsieur Marcille fait part de deux demandes de location d'étangs (lot 2<sup>et</sup> étang ex terrain de camping. Le conseil municipal accepte mais demande que des clauses soient ajoutées aux contrats.

**11- Questions et délibérations diverses :**

- Etablissement du planning de permanence des conseillers municipaux pour la tenue du bureau de vote lors des élections municipales des 23 et 30 mars 2014. Monsieur Legent sera informé et sollicité pour cette permanence.

- Rendez vous sera pris avec le Fédération d'électricité en vue d'information sur les obligations et le coût de changement des boîtiers des lampes d'éclairage public.

- Décision d'augmentation du coût du prix du jeton pour l'éclairage et le chauffage de la salle polyvalente qui passe de 1€ à 1.20€ à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2014.

Les questions étant épuisées, la séance est levée.

Le Maire, Bernard Marcille



*Handwritten signature of Bernard Marcille*